

MODALITES de RESERVATION des COURTS

En cas de pluie, le club se réserve le droit de réquisitionner les courts 6 et 7 pour les matchs de championnat par équipe et les stages pendant les vacances scolaires.

1- Réserve Adhérent hors saison estivale

-Un adhérent peut réserver un court avec un autre adhérent (ou un invité) par l'intermédiaire de l'application TEN'UP. Les réservations pourront se faire 48h à l'avance au maximum et une seule à la fois. Deux noms seront obligatoires pour valider la réservation

2- Réserve Adhérent saison estivale (juillet-août)

-Les adhérents pourront réserver uniquement les courts N° 1-6-7 par l'intermédiaire de TEN'UP dans les mêmes conditions que précédemment. Ces courts seront réservés aux adhérents. Le club pourra procéder à la location de ces courts si, le matin, il y a des créneaux disponibles sur ces courts.

3- Réserve pour les Non-Adhérents

-Pour les non-adhérents aux clubs, la réservation se fait par l'intermédiaire du secrétariat sous les mêmes conditions que pour les adhérents (soit 1h à la fois et 48h à l'avance au maximum)

4- Réserve Championnat par équipe

-Le club réservera le nombre de court ainsi que la durée nécessaire au bon déroulement de la compétition.

5- Réserve Championnat individuel

-Lors de cette compétition, les adhérents devront s'adresser au secrétariat pour réserver un créneau horaire.

6- Réserveation Ecole de Tennis

-En début d'année sportive, le moniteur avec le responsable de l'enseignement définira les horaires à réserver par le secrétariat pour l'année.

7- Réserveation pour les stages

-Début juillet, en fonction des inscriptions, le moniteur et le secrétariat réserveront les créneaux horaires nécessaires.

8- Réserveation entraînement Senior plus

- Toute l'année, les courts 6 et 7 seront réservés en priorité les mardis et vendredis de 9h à 12h pour les entraînements senior plus.

3bis- A partir de Juin 2023, cet article complètera la première partie de l'article 3.

Les non adhérents pourront réserver une location de court sur notre site par l'intermédiaire de l'application TEN'UP et effectuer le paiement en ligne condition sine qua non pour que la réservation soit validée.